

Le Syndicaliste Indépendant de l'Yonne



**Journal de la Fédération Nationale de
l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle**
FORCE OUVRIERE

EDITORIAL : La Cour des Comptes veut du bien...

Mercredi 22 mai sont tombées les nouvelles préconisations en matière d'Education de M.Migaud, Président PS de la Cour des Comptes, dont le souci principal est de « redresser les résultats des élèves » mais surtout les finances publiques. Une façon de « dégraisser le mammoth »...

Pour cela, rien de plus simple, voici quelques unes des recommandations tirées de ce rapport :

Tout d'abord remettre en cause « la logique hebdomadaire du temps de service » ou encore « l'étanchéité entre premier et second degré ». C'est-à-dire détruire les statuts particuliers et annualiser les Obligations Règlementaires de Service.

Se détacher de « la spécialisation par discipline dans le second degré », et assoir l'école du socle et la logique de compétences : « kit de survie » selon l'OCDE, « enjeu majeur qui permet la flexibilité » selon le MEDEF (voir journal n°23).

A cela s'ajoutent la volonté de relancer les contre-réformes sur l'évaluation des enseignants par l'évaluation d'équipe, un recrutement plus en phase avec la territorialisation, des indemnités au mérite, la place prépondérante de la hiérarchie et l'atteinte à la liberté pédagogique.

Très clairement, dans ce rapport, il apparaît que la cause de tous nos maux, c'est le statut des enseignants. Par tous les moyens, il faut le faire exploser car il est la garantie de nos droits, comme l'égalité de traitement, les obligations réglementaires de service, les principes de l'école de la République.

Et voici la réponse du ministre Peillon :

« Si l'on en revient aux évolutions nécessaires pour mettre en place une gestion plus qualitative des personnels enseignants, je tiens à souligner que je souscris pleinement aux axes qui sous-tendent les recommandations de la Cour. »

C'est clair, la deuxième étape de la refondation de l'Ecole est bien définie : après la territorialisation, la casse des statuts.

L'étape suivante, c'est celle de la Grâce, dernières mesures en date :

- licenciement de 10 000 enseignants remplaçants d'ici septembre
- mobilité forcée d'enseignants titulaires à travers tout le pays
- augmentation des obligations de service d'enseignement de 2 à 5 heures
- nouvelles mesures de suppression de postes et de fusion d'écoles et augmentation du nombre d'élèves par classe.

Avec en prime la réquisition des enseignants pour empêcher la grève organisée par le syndicat enseignant OLME contre ces mesures.

Ces revendications ce sont les nôtres. Ces mesures ce sont également celles dictées par la troïka (BCE, Union Européenne, FMI). La FNEC-FP FO a adressé son soutien à OLME et son opposition aux autorités grecques.

Définitivement, Force Ouvrière refuse la logique de l'austérité et combat toutes les mesures de rigueur, aujourd'hui contre la territorialisation de l'Ecole, l'acte III de la décentralisation, ou l'ANI, demain pour nos retraites.

Mobilisons-nous pour organiser la résistance !

FO
la force syndicale

n° 24— date de parution : mai 2013

Publication Trimestrielle — 0,15 €

Directeur de publication : Marie CATTAGNI

-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration :

FNEC-FP FO de l'Yonne

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

mail : fnecfpfo89@gmail.com

Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205



SOMMAIRE

Page 1 : Editorial - La cour des comptes

Page 2 : Nouveaux entrants dans le métier

Page 3 : permutations, morale laïque, rythmes scolaires.

Page 4 : Le SNUDI-FO 89

N

NOUVEAUX ENTRANTS DANS LE METIER : FORMATION, EMBAUCHE ET DESTRUCTION DU STATUT.

Ecoles Supérieures de Professorat et d'Education (ESPE) : un progrès ?

Les ESPE sont des écoles virtuelles sans étudiant, sans enseignant, sans discipline, sans formation propre. Les étudiants s'inscrivent dans les Universités pour suivre des masters enseignants pour le métier d'enseignant. Les ESPE mettent en place quatre parcours de formation (premier et second degré, encadrement et éducation, pratique et ingénierie de la formation) pour les étudiants et tous les personnels dans le cadre des «métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation» (MEEF)

Les ESPE ont vocation à prendre en charge à la fois la formation des étudiants aux « métiers enseignants et d'éducation », mais aussi la formation continue des personnels titulaires. **Les ministres avancent clairement vers « un métier » unique de la maternelle à la terminale** puisque la formation doit comporter « un tronc commun vecteur d'une culture commune » autour du « socle commun » et s'inscrire dans le « référentiel de compétences professionnelles du professorat et de l'éducation » qui prévoit 11 compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation et 6 compétences communes à tous les professeurs quel que soit le corps (circulaire enseignement supérieur du 9 mai et référentiel soumis au CSE du 16 mai). *A retrouver sur le site du SNUDI-FO 89 <http://89.fo-snudi.fr/>*

La masterisation à laquelle FO s'est toujours opposé est maintenue et les ESPE deviennent une super-structure qui détruit les statuts particuliers (pour s'aligner au « plus bas » bien sûr), qui vise à supprimer les différents corps des enseignants et vide l'enseignement disciplinaire.

Le statut de ces nouvelles écoles est différent des IUFM et permet un mélange public-privé, avec des acteurs locaux qui décident qui peut en être membre et qui peut financer...

Embauche de professeurs « discount »

Dès la rentrée 2013, nous verrons apparaître deux types de professeurs à prix sacrifié :

Les admissibles au concours de professeurs et CPE en juin 2013 deviendront contractuels jusqu'à leur éventuelle admission en juin 2014. Ils seront payés 854 € bruts par mois pour effectuer un service à mi-temps, à concilier avec la préparation du M2 pour ceux qui ont passé le concours en fin de M1.

L' « Emploi d'Avenir Professeur » : dès la 2e année de licence, en plus de leur formation, certains étudiants pourraient bénéficier (vous allez voir le bénéfice) d'un contrat de 12 h hebdomadaires pour une rémunération de 488€ bruts mensuels (402€ nets), à laquelle peuvent s'ajouter des bourses permettant d'atteindre la somme considérable de 900€ par mois environ.

Sur 5 ans, ce seront 18 000 contrats EAP et 18 000 admissibles (contractuels eux aussi) qui seront créés. Soit 36 000 créations d'emplois à moitié prix. **Pour le SNUDI-FO, tous les postes créés doivent être des postes statutaires!**

A l'issue d'un concours de la Fonction Publique, les admissibles n'auront donc pas un statut de fonctionnaire d'État, mais se retrouveront avec des contrats de « demi-fonctionnaires », avec des « demi-salaires » et des « demi-statuts ».

A ce tarif, la prime discutée de 7 € par mois pourrait devenir salulaire... sauf que les contractuels n'y ont pas droit !

Lors de son congrès national en avril dernier, le SNUDI FO a dénoncé le recours à ces emplois d'avenir professeurs dont les missions, aux contours très larges, permettent de lier le scolaire et le péri-scolaire, et donc, de territorialiser l'école.

Il dénonce la pseudo préprofessionnalisation qui, de fait, permet d'employer des enseignants à moindre coût et permet de présélectionner de futurs professeurs des écoles «formatés ».

De même, les étudiants admissibles seraient placés sur des postes de décharge de direction... Une façon d'engager les directeurs dans le tutorat de ces étudiants : une tâche en plus

Il dénonce enfin le recours à de plus en plus de personnels non fonctionnaires dans les établissements scolaires, aux statuts plus que précaires, soumis à l'arbitraire le plus total et à des pressions de toutes natures.

La FNEC FP-FO s'oppose à une telle paupérisation des professeurs et réaffirme l'exigence d'abandon de la masterisation.

Dans le même sens, localement, la DASEN, (suite à notre intervention concernant le manque de remplaçant, qui s'aggravera l'année prochaine) nous a annoncé qu'il était envisagé de recourir à des vacataires. Là, c'est la précarité à son apogée : aucun droit, aucune indemnité, aucune prime et pas de salaire pendant les vacances...

Nous sommes bel et bien dans la logique de destruction du statut, seul bouclier contre la flexibilité des enseignants. L'embauche de contractuels, de droit public mais également de droit privé ou de vacataires, c'est la précarité des personnels mais aussi la première étape d'un management du type France Télécom...

DROIT A MUTATION

billet d'humeur

Tu veux obtenir ta mutation pour un autre département ou pour une autre académie ? Alors prépare-toi à un parcours du combattant !

Tout d'abord, tu peux participer aux permutations informatisées, mais il faut savoir que cette année, dans l'Yonne, seulement 9% des demandes ont abouti, résultat en chute libre ces 10 dernières années.

Heureusement, tu as le droit de rejouer en faisant une demande d'ineat/exeat !

Mais là, les choses se compliquent car, après avoir rempli tes dossiers, écrit tes lettres de demande manuscrites expliquant ta situation de détresse, tu t'aperçois au fur et à mesure des démarches qu'il est pratiquement impossible d'obtenir ton exeat, le département de l'Yonne étant déficitaire.

La DASEN, qui a reçu le SNUDI FO le 15 mai, entre autre sur le problème du blocage des mutations, a répondu qu'elle attendait les directives ministérielles.

Le SNUDI FO, reçu au Ministère le 23 mai, s'est vu confirmer les critères extrêmement restrictifs de demande d'exeat, à savoir situation de handicap ou rapprochement d'un conjoint avec enfants. Les demandes d'entrée dans un département limitrophe au département d'exercice ne seront pas prises en compte !

Conclusion : Nationalement ce sera seulement 200 dossiers qui seront pris en compte par le ministère (à partir d'un certain barème), autant dire très peu. 14 dossiers supplémentaires défendus par le SNUDI-FO (sur 250) seront intégrés à cette liste.

Alors, sache que, depuis l'Yonne, quelle que soit ta situation, aussi difficile soit-elle, ton exeat tu n'obtiendras pas, et ton droit à mutation tu oublieras...

Pour autant, le SNUDI-FO ne lâchera pas et continuera à se battre, localement et nationalement pour faire respecter ce droit.

MORALE LAÏQUE

Le ministère a annoncé la création de cet enseignement nouveau.

FO s'oppose à l'actuelle confusion entre l'introduction d'une morale laïque (qui par définition n'existe pas !) et la défense de la laïcité de l'enseignement, ce qui suppose que soit garantie l'indépendance des enseignants fonctionnaires d'Etat (par exemple vis-à-vis d'une commission qui va définir une morale...).

La finalité de l'école publique et républicaine doit être la seule et exigeante transmission des savoirs et des savoirs faire disciplinaires, qui permet la formation d'individus libres, capables de raison, de jugement et de réflexion. La finalité de l'école publique ne peut être l'inculcation d'une morale.

Si le Ministre veut se préoccuper de laïcité, alors qu'il suspende entre autres le financement public des établissements privés !

Et s'il s'agit de rétablir la notion de bien commun contre les intérêts individuels, alors que les politiques commencent par eux-mêmes !

CDEN rythmes scolaires

45 minutes chrono, un déni de démocratie

Ce jeudi était réuni un CDEN spécial mise en place des rythmes, convoqué par le Préfet. Le compte-rendu détaillé est à retrouver sur le site <http://89.fo-snudi.fr/>. Rappelons que pour les 8% d'écoles concernées par la mise en place des rythmes à la rentrée 2013, la DASEN a validé les nouvelles organisations de la semaine qui en découlent et portait ces informations à l'approbation du CDEN. Jusque-là, tout est normal !

Là où ça ne va plus, c'est lorsque la DASEN annonce qu'au préalable elle veut présenter le nouveau règlement type départemental puisqu'il subit quelques modifications, notamment avec la création des dispositifs d'accueil des moins de 3 ans. Cependant, la démarche est pour le moins inversée, puisque ce texte aurait dû passer préalablement en CTSD et même en CHSCT, c'est-à-dire soumis d'abord aux revendications des personnels. La DASEN s'est défendue de toute irrégularité en prétendant que ce n'était « pas dit explicitement dans le texte ». En écartant les commissions représentatives, la DASEN évite toute discussion, toute contestation, toute expression des revendications ... Cet incident n'est pas anodin, mais bien le reflet de la tendance « sourde oreille », à l'image du ministre Peillon qui ose parler de consensus lorsqu'il passe outre la mobilisation massive des personnels.

Puis la DASEN a détaillé les différents « groupes de suivi », « comités de pilotage », « groupes d'appui », tous censés associer le plus large éventail de partenaires à l'accompagnement des PEDT. **La composition de ces comités exprime la recherche éperdue d'un impossible consensus pour faire face à l'opposition des organisations syndicales au CSE et au CTM contre le décret sur les rythmes scolaires.**

FO continuera de les dénoncer et fera entendre sa voix sur la base des revendications des personnels.

Extrait de la déclaration de FO

Le 12 février les instituteurs et PE étaient en grève à plus de 60%, exprimant ainsi leur rejet et leur désaccord. Et pourtant, le ministre Peillon organise un véritable passage en force par la mise en place de « comités de suivi de la réforme des rythmes scolaires », contre les enseignants, contre les personnels territoriaux, les parents et la grande majorité des élus.

Signalons par exemple que 89% des communes de moins de 3 500 habitants ont décidé de ne pas mettre en place la réforme à la rentrée 2013. Ces comités de suivi, non représentatifs des personnels, ont pour fonction de faire croire à la réalisation d'un large consensus autour de cette question. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas participé au groupe de suivi départemental qui veut associer les syndicats à la cogestion d'une réforme que nous combattons à tous les niveaux. [...]

Il s'agit d'adapter l'École publique laïque à la transformation de la République une et indivisible en une « République » des territoires, métropoles et intercommunalités aux règles différentes, aux droits différents, aux inégalités de toutes sortes, livrés à l'arbitraire et aux appétits des groupes de pression et féodalités locales; il s'agit de soumettre l'Enseignement public aux exigences des marchés portées par la Commission de Bruxelles qui s'emploie à disloquer les nations, les Codes du travail, à privatiser les Services publics et les administrations d'État...

Le SNUDI-FO 89

Le SNUDI-FO 89, avec la fédération des enseignants, la FNEC-FP FO et leur confédération FORCE OUVRIERE, refuse clairement l'austérité qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale. Nous combattons toutes les mesures de rigueur contre l'école, la fonction publique et les salariés. D'autant plus avant la conférence sociale qui s'ouvre en juin pour s'attaquer aux retraites...

Le SNUDI-FO 89, ce sont toutes les actions menées contre les rythmes scolaires et la territorialisation, contre les mesures de carte scolaire en CTSD et au CDEN, en rassemblement devant la préfecture, pour défendre les dossiers des collègues de plus en plus souvent refusés du fait de la politique d'austérité dont la DASEN est la courroie de transmission : autorisations d'absence (par manque de remplaçants) - temps partiels - disponibilités - promotions - mouvement - permutations... Retrouvez notamment sur le site du syndicat la pétition pour la restitution des postes de remplaçants bloqués pour compléter le service des PE Stagiaires.

PAR LES TEMPS QUI COURRENT, IL DEVIENT PLUS QUE JAMAIS INCONTOURNABLE DE S'ORGANISER ET DE SE MOBILISER POUR DEFENDRE NOS DROITS, NOTRE STATUT, L'ECOLE, LE SERVICE PUBLIC ET NOS RETRAITES...

Rejoignez un syndicat libre et indépendant ! Rejoignez le SNUDI FORCE OUVRIERE de l'Yonne !

- CAPD mouvement le 28 mai, CTSD rythmes le 29
- REUNION EVS le mercredi 5 juin à Auxerre
- Assemblée Générale du SNUDI-FO 89 le 28 juin
- Prochaine RIS... à suivre sur le site...

Pour nous contacter

permanences au syndicat, le mardi, mercredi et jeudi
03.86.52.55.12 et par mail snudifo89@gmail.com
Site internet - <http://89.fo-snudi.fr/>

SNUDI FO 89 COTISATIONS SYNDICALES 2013

66 % de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu et sous forme de crédit d'impôts depuis cette année.

ECHELONS :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :											
Stagiaires	115 €	120 €	130 €	137 €	143 €	152 €	161 €	175 €	185 €	198 €	211 €
Adjoints Spécialisé, AIS, IMF											
PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSES :											
Adjoints Spécialisé, AIS, IMF	163 €	183 €	194 €	205 €	220 €	233 €	246 €				
INSTITUTEURS :											
Adjoints				124 €	127 €	129 €	132 €	139 €	145 €	153 €	169 €
ETUDIANT MASTER :	27 €										
EVS :	35 €										
RETRAITES :	96 €										
Ajouter :											
Chargés d'école : 4 €											
Directeurs : 2 à 4 classes : 8 € 5 à 9 classes : 12 € 10 classes et + : 15 € IMF - IEN, IMF - CPD : 12 €											
Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations											
Enseignants à mi-temps : ½ cotisations											
Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %											

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

(à découper et à retourner à : SNUDI - FO BP 231 89004 AUXERRE Cedex)

Nom : Prénom :

Fonction : Instit PE Echelon

Etablissement d'exercice (adresse) :

.....

Téléphone de l'établissement : _____

Adresse personnelle :

.....

Téléphone: _____ E mail :

Montant de la cotisation : Date : Signature :